

En 1994, a été lancé le Plan "Bois-énergie et développement local" proposé par l'Etat aux Régions et aux Départements volontaires.

Notre région ne s'est manifestée qu'en 1996 à travers une Mission Régionale Bois-Energie. Tout restait à faire. Les obstacles majeurs au développement des chaufferies bois collectives étaient sans conteste le manque d'organisation d'une filière bois-énergie, et un déficit important d'information sur l'intérêt régional et local du bois-énergie.

Le premier travail de la Mission a été de rassembler toutes les informations utiles au sein d'un classeur de façon à le diffuser auprès des maîtres d'œuvre.

Après trois ans, quelques projets de taille modeste de chaufferies et de structure d'approvisionnement sont

apparus. Les difficultés sont nombreuses : coût de l'énergie fossile qui baisse, développement du réseau gaz, image passéiste et inconfortable du bois, trop faible implication des maîtres d'œuvre.

Pourtant la ressource bois existe : 3^e région forestière en France avec un taux de boisement de 38%, 1^{ère} région pour la production d'emballages légers en bois.

4. Pour développer la filière

Il serait fortement souhaitable qu'un projet significatif voie le jour de façon à permettre aux maîtres d'ouvrages potentiels de mieux se rendre compte,

d'avoir une référence. Par exemple, à Digne, où M. Bianco est maire, il existe un projet de chaufferies bois sur les services techniques d'une puissance de 600 KWh.

Passons aux actes, servons-nous de ce projet pour montrer à nos départements alpins que le bois non seulement avance, mais aussi ça marche !!

D'une façon plus globale, il serait fort bien venu que nos hommes politiques inscrivent enfin l'étude de faisabilité du bois-énergie pour les constructions publiques qu'ils financent, et les renouvellements de chaufferies, de manière systématique dans les cahiers des charges.

Conclusions

par Christian Salvignol

Une question

Comment faire très concrètement pour mettre en œuvre les ORF ? Les professionnels proposent une méthode et des actions.

Une méthode

- Définir des plans moyen/long terme qui permettent de coordonner et donc d'optimiser les actions, et d'arriver à une vision pertinente et cohérente, avec pour effet l'amélioration de l'emploi.

- Concentrer les actions sur des zones cibles (plutôt que de disperser objectifs et moyens), et tenir ces actions dans la durée jusqu'à l'obtention des résultats visés.

- Privilégier la prise en compte de l'ensemble des préconisations par le biais des démarches interprofessionnelles.

- Renforcer l'investissement immatériel : recherche, vulgarisation, formation.

Des actions

Voir tableau page suivante



La «Journée des professionnels» de Foresterranée'99

Photo J.B.

Objectifs	Objectifs quantifiés Provence-Alpes-Côte d'Azur	Objectifs quantifiés Languedoc	Moyens nécessaires
Effort de productivité au niveau de la gestion forestière	à préciser	à préciser	à définir en fonction des objectifs quantifiés
Réduction des coûts de mobilisation	à préciser	à préciser	à définir en fonction des objectifs quantifiés
Mise en marché supérieure de la forêt soumise, dans des conditions économiques compétitives	+20% par an commercialisés, d'abord majoritairement en Bois d'Industrie, évoluant vers plus de Bois d'œuvre	+20% par an commercialisés, d'abord majoritairement en Bois d'Industrie, évoluant vers plus de Bois d'œuvre Développement d'un projet spécifique "bois sectionnaux"	à définir en fonction des objectifs quantifiés
Contractualisation avec la forêt soumise, et évolution de ses modes de mise en vente	30% des ventes du soumis sous forme contractualisée, assortie d'une planification	30% des ventes du soumis sous forme contractualisée, assortie d'une planification	Expression d'une volonté politique régionale
Mise en marché des nombreux boisements résineux privés actuellement hors gestion ou hors circuits commerciaux	+100.000 m ³ par an commercialisés en bois d'Industrie développement d'un projet spécifique "pin d'Alep"	+75.000 m ³ par an commercialisés en bois d'Industrie développement d'un projet spécifique "bois sectionnaux"	à définir en fonction des objectifs quantifiés
Aide aux éclaircies déficitaires	à préciser	à préciser	à définir en fonction des objectifs quantifiés
Renforcement de la politique de regroupement de la propriété forestière dispersée	à préciser	à préciser	à définir en fonction des objectifs quantifiés
Abaisser le seuil des plans simples de gestion à 10 ha	à préciser	à préciser	à définir en fonction des objectifs quantifiés
Accès aux massifs actuellement inatteignables techniquement et/ou économiquement (essentiellement forêts communales)	30 à 50 km par an, répartis sur 5 zones-cibles ; cette action doit être combinée avec les points 4 et 5	20 à 30 km par an, répartis sur 3 ou 4 zones-cibles ; cette action doit être combinée avec les points 4 et 5	Maintien des financements à 80%, tant en forêt publique que privée.
Voirie communale et départementale cohérente avec les aménagements de dessertes en forêt	cf. ci-dessus	cf. ci-dessus	Plan routier permettant de financer et d'entretenir un réseau cohérent avec les sorties de bois : densification, renforcement, mise au gabarit, suppression des points noirs
Compétitivité de l'Exploitation forestière	10 à 15% de réduction du coût d'exploitation en 3 ans Financement des matériels d'occasion	10 à 15% de réduction du coût d'exploitation en 3 ans Financement des matériels d'occasion	Plan d'action découlant de mesures telles que celles présentées dans dossier Forestières La Rochette Financement de matériels, en particulier de matériels d'occasion Aide à l'installation d'entreprises en zones rurales
Démarche qualité dans l'exploitation	X journées de formation par an pour arriver à formation qualifiante complètement intégrée au bout de 5 ans	X journées de formation par an pour arriver à formation qualifiante complètement intégrée au bout de 5 ans	Financement des formations + indemnisation des journées
Mise en œuvre de la circulation 44/46 T des camions	100% d'arrêtés préfectoraux !	100% d'arrêtés préfectoraux !	Volonté politique de consolider la Filière
Valorisation des bois régionaux (sciages, création de parcs à bois, prescription pour la construction), nouvelles utilisations	à préciser	à préciser	Financement des investissements Accroissement de la mise en marché de grumes
Tissu de scieries et unités de déroulage valorisant le bois d'œuvre et délivrant des connexes	+30% par an du volume de bois d'œuvre transformé en Région financement de matériel d'occasion	+30% par an du volume de bois d'œuvre transformé en Région financement de matériel d'occasion	Financement des investissements Accroissement de la mise en marché de grumes
Synergie du Bois Énergie avec les autres utilisations	à préciser	à préciser	à définir en fonction des objectifs quantifiés

Liste des participants

Philippe ABRAM SO.FO.EST
Daniel ANDRE Entrepreneur de travaux forestiers
Marguerite ARAGON Syndicat des propriétaires Forestiers et Sylviculteurs des Alpes
Patrice ARMAGNAC
Joseph ARMANGUE Syndicat des propriétaires forestiers des Pyrénées orientales
Françoise ASTIER
Guy BENOIT de COIGNAC Association Forêt Méditerranéenne
Georges BERARD Syndicat des emballages légers bois
Corinne BIANCHI SO.FO.EST
Jacques BOUCOMONT Cabinet JBC
Catherine BOURGEOIS Valor Conseil
Jeannine BOURRELY
Jean-Claude BOYRIE Direction régionale de l'agriculture et de la forêt Languedoc-Roussillon
Pascal BRON Société BRON
Gérard BURGSTHALER Cellurhône
Pierre CABA SEBSO
Roger CANET SARL SODEXBOIS
Kheira CANET SARL SODEX-BOIS
Bernard CASSAGNE FORET RESOURCES MANAGEMENT
Jean-Luc CASTELLE
Dominique CHABAL Association de sauvegarde des forêts Varoises
Germain COCCO Chambre syndicale des exploitants forestiers scieurs
Denis COINON AFOCEL
Frédéric CROISY ALPES BOIS ENERGIE
Guillaume D'HANENS Coopérative Provence Forêt
Marie Anne DE BRITO Office

national des forêts des Bouches du Rhône
Georges DE MAUPEOU Direction régionale de l'Office national des forêts LR
Jacques DEDIEU Direction régionale de l'Office national des forêts
Marina DESBARATS
Patrice DEVALLOIS Centre Régional de la Propriété Forestière
Luc DUBOIS Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Louis Michel DUHEN Centre régional de la propriété forestière PACA
Bernard DUPUY CIRAD
Claude DUVELLE
Dominique EBE EBE BOIS SARL
Antoine ELINEAU Cellurhône
Richard EMEYRIAT SO.FO.EST
Jean-Claude ENGELVIN Scierie ENGELVIN
Jean-Pierre ETIENNE Fret SNCF Avignon
Olivier FERREIRA Office national des forêts des Bouches-du-Rhône
Alain GIANATI Exploitant forestier
Robert GILLI
Gilbert GLEIZE Union forestière Vignanaise
Hélène GONDARD CEFE - CNRS
Joël GOUBET Société de valorisation du Mélèze des Alpes
Stéphane GRULOIS AFOCEL
Bernard GUAY Centre régional de la propriété forestière PACA
Alain GUIRAUD Centre régional de la propriété forestière Languedoc-Roussillon
Nabila HAMZA Inventaire forestier national
Jean-Paul ISOARDI
René JOENNOZ Direction régionale de l'agriculture et de la forêt Rhône-Alpes

Jacqueline KOSSOW Propriétaire forestier
Philippe LE PRINCE Centre forestier de la région PACA
Jacques LEVERT Office national des forêts de Corse
Hubert LIBOUREL Président du CRPF Languedoc-Roussillon
Alain MACAIRE Office national des forêts 04
Jean-Noël MARIEN AFOCEL
Jean-Louis MARSANDE SO.FO.EST
Paul MAURIN SO.FO.EST
Fabrizio MAZZOBEL Forêt Plus
Marc MONZIES Cellurhône
Jean-Yves MUDRY Chambre de Commerce et d'industrie
Nicolas NGUYEN THE AFOCEL
Jean-Michel NINGRE Direction régionale de l'agriculture et de la forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur
Patrick OLLIVIER SO.FO.EST
Bernard PHILIP Ets Philip Frères Tauren
Noël RIFFAUD SO.FO.EST
Alain RIPOLLES Société Coop. Sylviculture COSYLVA
Patrice ROUGE Ramassage du bois du midi
Christian SALVIGNOL Centre forestier de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Zuheir SHATER CEFE - CNRS
Patrick TELL Exploitant forestier
Norbert TRABAUD Chambre syndicale exploitants forestiers 83
Christiane VEDRINES Direction régionale de l'agriculture et de la forêt Languedoc-Roussillon
Stéphane VIEBAN SEBSO
Claudine VIGNERON Conseil régional Languedoc-Roussillon